

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
OSP
Mme Rebekka Schraner
Kasernenstrasse 27
3000 Berne 22

rebekka.schraner@erz.be.ch

Bienne, le 14 mai 2012

Avis du Conseil des affaires francophones (CAF) **Consultation sur le plan d'études cadre fédéral sur la maturité professionnelle**

Madame,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) remercie votre Office de l'avoir consulté sur le projet de plan d'études cadre fédéral sur la maturité professionnelle (PEC MP). Il vous soumet l'avis suivant en corapport, en vous priant de le prendre en compte dans la prise de position du canton de Berne. C'est pourquoi nous reprenons le format du formulaire de réponse fédéral, mais en nous concentrant uniquement sur certains aspects politiques. Nous laissons le soin aux spécialistes de répondre sur tout le reste.

1. Évaluation globale / Remarques générales

Le CAF a pris connaissance avec grand intérêt de ce plan d'études cadre pour une voie de formation, la maturité professionnelle, dont l'importance est devenue centrale en Suisse et dans notre région à fort tissu industriel. Le CAF estime toutefois que le problème de la dotation horaire de la deuxième langue (cf. ci-dessous 2.2 et 3.1.) est très préoccupant pour un canton bilingue comme le canton de Berne ; ce problème doit absolument être corrigé dans la version finale. A défaut, des assouplissements doivent être prévus, en laissant une marge de manœuvre aux cantons qui souhaiteraient augmenter la dotation horaire en deuxième langue nationale.

2. Remarques concernant l'introduction et la partie générale

2.1. Remarques générales :

L'introduction et la partie générale rappellent à juste titre les objectifs de la maturité professionnelle, qui sont, entre autres, de donner aux titulaires la capacité « *d'exercer leur responsabilité à l'égard d'eux-mêmes, d'autrui, de la société, de l'économie, de la culture, de la technique et de la nature* » et de « *s'ouvrir à l'acquisition de nouveaux savoirs, à développer leur imagination et leur capacité à communiquer* » (Ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle, art. 3d et 3e). Dans un pays plurilingue comme la Suisse et a fortiori dans le canton de Berne, officiellement bilingue, cette capacité à communiquer et cette responsabilité à l'égard de soi-même et de la société comprend l'apprentissage d'une ou plusieurs langues nationales. Pour les apprentis, notamment dans les cantons bilingues ou limitrophes, maîtriser suffisamment une deuxième langue nationale est une véritable exigence pratique, qui répond à un besoin dans l'exercice futur de leur travail.

2.2. Remarques concernant des passages précis :

Tableau des périodes d'enseignement (p. 11) : la dotation horaire de la deuxième langue nationale (120 périodes) est nettement insuffisante. Elle doit être au moins égale à la dotation horaire de la troisième langue (anglais, 160 périodes).

3. Remarques concernant les plans d'études cadres spécifiques aux branches

3.1. Remarques générales :

Comme déjà exprimé ci-dessus, il n'est pas défendable, en Suisse, que la dotation horaire de la deuxième langue nationale soit inférieure à celle de la troisième langue, l'anglais, qui n'est pas une langue nationale. Le CAF demande que le nombre de périodes affectées à l'apprentissage de la deuxième langue nationale soit au moins égal à celui de la troisième langue. Si cette modification ne peut plus être introduite dans le plan d'études cadre, celui-ci doit réserver la possibilité pour les cantons qui le souhaitent d'augmenter la dotation horaire en deuxième langue nationale, ou d'introduire un enseignement pratique de la deuxième langue nationale par le biais de projets.

3.2. Remarques concernant des passages précis :

Objectifs généraux (p. 21) : peut-on vraiment prétendre « *renforcer la cohésion nationale* » par l'apprentissage de la deuxième langue étrangère, à savoir l'anglais ? C'est au contraire l'apprentissage de la deuxième langue nationale (français ou allemand) qui doit permettre d'atteindre cet objectif et permettre la « *compréhension interculturelle* » évoquée en bas de page.

4. Remarques concernant les directives

4.1. Remarques générales :

Le CAF salue le soutien annoncé aux cantons et aux établissements qui renforcent l'enseignement multilingue. Il appuie également les directives concernant l'obtention d'une maturité professionnelle multilingue.

4.2. Remarques concernant des passages précis :

Pas de remarque.

5. Remarques concernant les formes des examens finaux

5.1. Remarques générales :

La forme des examens finaux dans la deuxième langue nationale et dans la troisième langue doit refléter l'importance particulière de la deuxième langue nationale, comme évoqué ci-dessus aux points 2 et 3.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

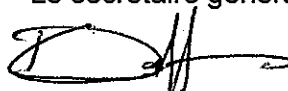
Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies (par courriel): CJB ; COFRA (M. Guy Lévy, M. Jean-Pascal Lüthi) ; MBA ABS (M. Christian Bürki)

Notre réf. 3.8.9 // DOCSSTA\379393\1\DG